

II.

**L'Activité des Gouwraden.**

---

Les archives du Conseil de Flandre ne contiennent guère de renseignements sur l'activité des Conseils Provinciaux élus de janvier à mars 1918.

Nous y avons trouvé les procès-verbaux de quelques séances du Gouwraad de la Flandre Orientale dont nous donnons ci-dessous le résumé.

**Séances du Gouwraad de la Flandre Orientale.**

**(Résumé des Procès-Verbaux).**

**Séance du 21 avril 1918.**

Propose des candidatures pour les fonctions de commissaire de police à MEIRELBEKE et à ALOST.

**Interpellation de GOOSSENS sur l'installation des échevins flamingants à Gand sans l'intervention du GOUWRAAD.** Il faut protester auprès des Allemands pour leur manière d'agir. GOOSSENS estime qu'il eût dû être échevin.

**Séance du 12 mai 1918.**

GOOSSENS propose à nouveau une motion relative à l'installation des échevins activistes. La motion est édulcorée et votée sous cette condition qu'elle restera confinée au GOUWRAAD, sans être communiquée aux Allemands.

**Séance du 2 juin 1918.**

La motion votée à la séance précédente ne figurera pas au procès-verbal. Quelques candidatures sont soumises au Conseil de Flandre pour divers emplois.

**POLITIQUE GENERALE.**

Le Secrétaire signale qu'en Allemagne un courant d'opinion existe pour rétablir une Belgique fédérale; un autre courant, pour faire de la Flandre un Etat souverain. On y ajouterait la Flandre française qui serait échangée contre le Hainaut; les pays mosans deviendraient un pays d'Empire annexé à l'Allemagne.

Le GOUWRAAD émet le vœu formel que la Flandre soit érigée en Etat souverain et que la Flandre française y soit rattachée.

**Séance du 9 juin 1918.**

Motion de sympathie au président du GOUWRAAD : STOCKE, sur la maison duquel on ne cesse d'écrire « Landverrader » (traître au pays).

On discute sur les dissensions qui existent parmi les activistes, surtout depuis la victoire du Vlaamsch Nationalistische Partij.

Il ne semble plus y avoir eu de séances après cette date, le Conseil de Flandre ayant cessé d'envoyer au Conseil Provincial les subsides destinés à couvrir ses frais généraux.

L'autorité allemande cependant cherchait à maintenir l'activité du Gouwraad. C'est ce que nous apprenons par une lettre écrite le 16 septembre 1918 par le Secrétaire du Gouwraad, VAN GLABEKE, à DEVREESE, Président du Conseil de Flandre : **le Président du Gouwraad de la Flandre Orientale a été invité par le Président de l'Administration Civile allemande à convoquer le Gouwraad de la Flandre Orientale le plus tôt possible pour désigner trois membres dans son sein qui, avec un quatrième membre à nommer par le Conseil de Flandre, constitueraient une Commission destinée à siéger comme « Corps Consultatif » à côté du Président de l'Administration Civile allemande pour la Flandre.**

Cette Commission n'aura qu'un rôle consultatif attendu que le Conseil Provincial de la Flandre Orientale et sa députation permanente n'ont pas disparu comme les Conseils provinciaux du Gouvernement Général.

Le président STOCKÉ a répondu que le Gouwraad depuis un certain temps ne tient plus de séances parce que les fonds nécessaires à cela ne lui ont plus été octroyés.

A la suite de cet entretien, le Bureau du Gouwraad attire l'attention du Président du Conseil de Flandre sur la situation impossible qui est faite au Gouwraad en raison du manque de ressources.

Le Bureau refuse d'en prendre la responsabilité et se verra obligé d'exposer cette situation au Président de l'Administration Civile allemande.

Cette lettre ne paraît pas avoir eu de suites. Au moment où elle parvint au Conseil de Flandre, celui-ci, en effet, traversait une crise grave.

Cette lettre nous apprend que, en même temps que l'autorité allemande prenait la décision de créer un « Beirat » (Commission des Chargés d'Affaires) destiné à siéger aux côtés du Gouverneur Général, elle désirait créer également dans les provinces, ou tout au moins dans la région des Etapes, un Beirat devant siéger comme Corps consultatif à côté du Chef de l'Administration Civile de la Province. On remarquera que, afin d'établir la coordination entre ces différents organismes, le Beirat provincial devait être constitué de 3 membres désignés par le Conseil Provincial et d'un membre nommé par le Conseil de Flandre.

L'autorité allemande allait plus loin. Non contente d'instituer des Corps consultatifs à côté du Gouverneur Général et des Chefs des Administrations Civiles provinciales, elle faisait droit aux vœux exprimés dans la note établie le 30 mars 1918 par le Fondé de Pouvoir HEYNDERICKX, et chargeait la Commission des Fondés de Pouvoir de nommer les « Délégués de la Commission des Fondés de Pouvoir » chargés de recueillir les pouvoirs des anciens Gouverneurs de province.

Le 23 septembre 1918, en effet, la Commission des Fondés de Pouvoir écrit au Chef de l'Administration Civile allemande pour lui faire savoir, que conformément à la lettre du Chef de l'Administration du 6 septembre 1918, elle lui transmettait les noms des **Délégués près les Conseils Provinciaux** nommés par la Commission des Fondés de Pouvoir les jeudi 12 et samedi 14 septembre 1918, à savoir :

Pour le **Limbourg** : D<sup>r</sup> QUINTENS;

**Flandre Occidentale** : C. VAN STEENKISTEN;

**Flandre Orientale** : D<sup>r</sup> E. STOCKE et P. GOOSSENS;

**Brabant** : Professeur TACK;

**Anvers** : A. VAN DE BRANDE.

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

---

**LES ARCHIVES**  
DU  
**CONSEIL DE FLANDRE**  
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA  
**LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE**



BRUXELLES  
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET  
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16